



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 9292

Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'importance de l'enseignement de la technologie, trop souvent considérée comme une matière secondaire. C'est ainsi qu'à Saint-Martin-le-Vinoux (Isère), un des professeurs titulaires du collège Chartreuse n'était toujours pas remplacé à la fin novembre. C'est au même titre que, faute de moyens, le centre de formation des professeurs de technologie de Saint-Martin-d'Hères (Isère) risque la fermeture. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

D'une manière générale, le remplacement des professeurs d'un établissement public du second degré, lorsque ceux-ci s'absentent pour une période assez longue (stage de formation, maladie...), est assuré par les soins des services du personnel des rectorats d'academie. Dans le cas précis du collège Chartreuse à Saint-Martin-le-Vinoux, le professeur de technologie dont il est question a pris ses fonctions le 1er janvier 1994 seulement. Il s'agit d'un professeur titulaire de lycée professionnel qui a suivi un stage de reconversion, de septembre à décembre 1993, sans être effectivement remplacé par un maître auxiliaire durant cette période. Les centres de formation de professeurs de technologie ont été créés au moment du plan national de formation des professeurs d'enseignement général de collège (ex-PEGC voie XIII). Loin d'être négligé aujourd'hui l'enseignement de la technologie est au contraire consacré par l'existence des instituts universitaires de la formation des maîtres qui, désormais, lui assurent dans le domaine de la formation initiale, une place identique à celle des autres disciplines. Il n'est pas envisagé, pour autant, de fermer le centre de Saint-Martin-d'Hères : il est doté de professeurs compétents, dispose d'équipements performants et représente donc une ressource académique pour la formation continue des professeurs de lycée professionnel et des professeurs titulaires du certificat d'aptitude à l'enseignement de la technologie.

Données clés

Auteur : [M. Biessy Gilbert](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9292

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1993, page 4555

Réponse publiée le : 4 avril 1994, page 1672